



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le lundi 9 mars 2015 à 20 h, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont:

Étaient présents les conseillères et conseillers **PIERRE DISTILIO, LOUIS VILLENEUVE, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, ANIE PERRAULT** et **RÉAL BRUNELLE**.

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JEAN LANGEVIN**, directeur général et M<sup>e</sup> **JOANNE SKELLING**, greffière, étaient également présents.

#### MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2015-03-099 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 mars 2015

#### **2. ADOPTION DE PROCÈS VERBAUX**

2015-03-100 2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 2 février 2015 et de la séance extraordinaire tenue le 16 février 2015

#### **3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

N.M. 3.1 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de février 2015  
2015-03-101 3.2 Adoption de la liste des comptes à payer au 28 février 2015

#### **4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

2015-03-102 4.1 Nomination d'un maire suppléant pour la période du 10 mars au 6 juillet 2015

2015-03-103 4.2 Contribution financière à l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi

2015-03-104 4.3 Contribution financière au fonds d'excellence Massey-Vanier (Davignon) inc. et Massey-Vanier scholarship bursary fund

2015-03-105 4.4 Contribution financière et participation à un souper-bénéfice au profit de l'organisme Échec au crime

2015-03-106 4.5 Participation de la mairesse à la 5<sup>e</sup> rencontre municipale de l'énergie

2015-03-107 4.6 Contribution financière à la FADOQ Adamsville

#### **5. RÈGLEMENTS**

A.M.	5.1	Avis de motion du règlement numéro 972-02-2015 modifiant le règlement sur le comité de circulation de la Ville de Bromont
A.M.	5.2	Avis de motion du règlement numéro 876-81-2015 modifiant le règlement de zonage afin de modifier la grille des spécifications de la zone H04-483 et les dispositions particulières à cette zone
2015-03-108	5.3	Adoption du premier projet de règlement numéro 876-81-2015 modifiant le règlement de zonage afin de modifier la grille des spécifications de la zone H04-483 et les dispositions particulières à cette zone
2015-03-109	5.4	Adoption du règlement numéro 860-07-2015 modifiant le règlement de construction numéro 860-2002, tel qu'amendé, visant à permettre l'acceptation de solutions de rechange pour l'atteinte un niveau minimal de performance pour tous les bâtiments
2015-03-110	5.5	Adoption du règlement numéro 876-80-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier les usages permis dans la zone C04-428
	<b>6.</b>	<b><u>AFFAIRES COURANTES</u></b>
	6.1	<b><u>FINANCES ET TRÉSORERIE</u></b>
2015-03-111	6.1.1	Appropriation d'une somme à l'excédent de fonctionnement non affecté pour la migration des applications informatiques
	6.2	<b><u>TRAVAUX PUBLICS</u></b>
2015-03-112	6.2.1	Adjudication d'un contrat pour la construction d'un poste de rechloration à Adamsville
2015-03-113	6.2.2	Appropriation d'une somme à l'excédent de fonctionnement affecté – matières résiduelles et recyclables pour l'acquisition de bacs de comptoir
2015-03-114	6.2.3	Appropriation d'une somme à l'excédent de fonctionnement non affecté pour les frais de déplacement des poteaux d'Hydro-Québec sur le chemin Compton
2015-03-115	6.2.4	Demande du Ministère des Transport du Québec pour la réalisation de travaux municipaux sur les routes de juridiction provinciale pour l'année 2015
	6.3	<b><u>SERVICES TECHNIQUES</u></b>
2015-03-116	6.3.1	Acquisition du lot 5 556 366, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, chemin Compton
2015-03-117	6.3.2	Acquisition des lots 5 556 358 à 5 556 360, 5 556 362 et 5 556 364, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, chemin Compton
2015-03-118	6.3.3	Acquisition des lots 5 556 370 et 5 556 371, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, chemin Compton

2015-03-119	6.3.4	Acquisition du lot 5 556 373, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, chemin Compton
2015-03-120	6.3.5	Acquisition du lot 5 556 368, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, chemin Compton
2015-03-121	6.3.6	Échange d'une partie des lots 2 930 289 et 3 742 455, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, rue de Drummond
	6.4	<u>LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE ET TOURISME</u>
2015-03-122	6.4.1	Entente de subvention et de services entre la Ville et les Amis des sentiers de Bromont
2015-03-123	6.4.2	Approbation d'une entente inter municipale avec Shefford relativement à l'Association de hockey mineur de Bromont
2015-03-124	6.4.3	Demande de contribution en services pour l'événement BROMONT EN ART 2015
2015-03-125	6.4.4	Nomination des membres du Comité consultatif de la famille de Bromont pour l'année 2015
2015-03-126	6.4.5	Demande de soutien par l'Association des pompiers de Bromont pour la tenue de l'événement « Souper aux homards »
2015-03-127	6.4.6	Approbation de l'entente annuelle avec l'Association de baseball mineur de St-Alphonse-de-Granby
2015-03-128	6.4.7	Demande d'utilisation gratuite et exclusive de plateaux et d'équipements sportifs pour camps de jour tennis et multisports à l'été 2015
2015-03-129	6.4.8	Demande de contributions à l'évènement BROMONT ULTRA 2015
2015-03-130	6.4.9	Demande de contribution en services pour la 15 <sup>e</sup> édition de l'événement LA FÊTE DU CHOCOLAT
2015-03-131	6.4.10	Autorisation et encadrement du tour cycliste Charles-Bruneau
2015-03-132	6.4.11	Autorisation de la tenue du demi-marathon des microbrasseries et demande de contribution à l'événement
	6.5	<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>
2015-03-133	6.5.1	Adjudication d'un contrat d'achat d'un véhicule pour le service de police
2015-03-134	6.5.2	Nomination et renouvellement de mandat de membres du comité de circulation
	6.6	<u>GREFFE</u>
	6.7	<u>URBANISME, ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE</u>
2015-03-135	6.7.1	Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 février 2015

- 2015-03-136 6.7.2 Modification d'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un projet de lotissement déjà approuvé sur le lot 5 027 691, rue Jones
- 2015-03-137 6.7.3 Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une résidence unifamiliale isolée au 505, chemin de Missisquoi
- 2015-03-138 6.7.4 Demande relative à l'implantation et à l'intégration d'enseignes rattachées à un bâtiment situé au 882, rue Shefford
- 2015-03-139 6.7.5 Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un agrandissement d'un bâtiment commercial situé au 11, rue Grégoire
- 2015-03-140 6.7.6 Suivi d'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale de deux enseignes commerciales pour un bâtiment situé au 570, rue Shefford
- 2015-03-141 6.7.7 Demande de dérogation mineure visant à régulariser la localisation d'un bâtiment accessoire au 30, rue des Frênes
- 2015-03-142 6.7.8 Report de contribution pour fins de parc pour le lot 5 447 908, rue Brousseau
- 6.8 DIRECTION GÉNÉRALE
- 2015-03-143 6.8.1 Versement d'une contribution financière au COJEM en application du protocole d'entente approuvé par la Ville
- 6.9 RESSOURCES HUMAINES
- 2015-03-144 6.9.1 Permanence au poste de préposée aux services administratifs
- 7. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE**
- N.M. 7.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité de circulation tenue le 22 janvier 2015
- N.M. 7.2 Dépôt des certificats d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements d'emprunt numéros 1018-2015 et 1019-2015
- 8. AFFAIRES NOUVELLES**
- A.M. 8.1 Avis de motion du projet de règlement numéro 1020-2015 concernant la gestion des matières résiduelles
- 2015-03-145 8.2 Annulation de la résolution numéro 2015-02-092
- N.M. 8.3 Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires, occasionnels ou pompiers
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2015-03-146 **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2015-03-099**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2015**

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR MARIE-EVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 mars 2015 avec modifications par l'ajout en affaires nouvelles des sujets suivants :

8.1 Avis de motion du projet de règlement numéro 1020-2015 concernant la gestion des matières résiduelles

8.2 Annulation de la résolution numéro 2015-02-092

8.3 Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires

**ADOPTÉE**

**2015-03-100**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2015 ET DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2015**

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 février 2015 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 16 février 2015;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR MARIE-EVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 février 2015 avec modification par la correction des résolutions numéros 2015-02-053 et 2015-02-056, au 1<sup>er</sup> ATTENDU de chacune desdites résolutions, là où il est référé à «la résolution numéro 2014-12-71116» on aurait dû lire «la résolution numéro 2014-12-716».

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 16 février 2015, tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**2015-03-101**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU  
28 FÉVRIER 2015**

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la liste des comptes à payer au 28 février 2015, au montant de **3 660 887,34 \$** à payer par le fonds d'administration, ladite liste se détaillant comme suit :

Compte à payer : **966 300,96 \$ (2015)**

**12 056,89 \$ (2014)**

Caisse déboursés : **727 048,88 \$**

**1 572 063,95 \$**

Paies versées le:

5 février 2015 **186 892,53 \$**

19 février 2015 **196 524,13 \$**

Faits saillants :

Chèque no.

M2276	Paieement de 561 258,75 \$ à Financière Banque Nationale pour échéance de dette.
16380	Paieement de 45 570,58 \$ à Services Matrec pour collecte et dispositions des déchets (fév).
16384	Paieement de 42 200,08 \$ à Murexpair pour remboursement de retenue - toiture aréna.
16385	Paieement de 191 425,91 \$ à TGC Inc. pour réfection rues Pontiac et Iberville et remb. retenue.
16426	Paieement de 174 850,00 \$ à SODEB pour contribution financière 2015.
16440	Paieement de 25 612,44 \$ à Acceo Solutions - renouvellement entretien des logiciels.
16484	Paieement de 47 760,62 \$ à Construction Gératek pour abri à sel des Travaux Publics.
16503	Paieement de 49 259,48 \$ à Énergie Valero pour essence et diesel.
16564	Paieement de 46 226,28 \$ à Mines Seleines pour sel.
16566	Paieement de 303 079,00 \$ à la M.R.C. Brome Missisquoi pour quote-part.
16617	Paieement de 46 079,29 \$ à Services Matrec pour collecte et dispositions des déchets(jan).
16645	Paieement de 25 506,57 \$ à Ville de Cowansville pour entraide et entente natation.

**ADOPTÉE**

**2015-03-102**

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA  
PÉRIODE DU 10 MARS AU 6 JUILLET 2015**

ATTENDU QU'un maire suppléant doit être nommé par le Conseil, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, afin d'exercer les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est dans l'incapacité d'agir;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR **LOUIS VILLENEUVE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer la conseillère DIANE PERRON à titre de maire suppléant pour la période du 10 mars au 6 juillet 2015, afin d'exercer les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou empêchée de remplir les devoirs liés à sa charge, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*.

**ADOPTÉE**

**2015-03-103**

**SOUTIEN FINANCIER À L'ASSOCIATION DES PERSONNES  
HANDICAPÉES PHYSIQUES DE BROME-MISSISQUOI (APHPBM)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1)*, accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

ATTENDU QUE l'Association des Personnes Handicapées Physiques de Brome-Missisquoi (APHPBM) contribue à l'amélioration de la qualité de vie des personnes à mobilité réduite;

ATTENDU QUE l'APHPBM sollicite la Ville de Bromont dans le cadre de sa campagne de financement 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-EVE LAGACÉ**  
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une contribution financière d'un montant de **500\$** à l'Association des Personnes Handicapées de Brome-Missisquoi dans le cadre de sa campagne de financement 2015;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et à l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2015-03-104**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FONDS D'EXCELLENCE  
MASSEY-VANIER (DAVIGNON) INC. ET MASSEY-VANIER  
SCHOLARSHIP BURSARY FUND**

ATTENDU QUE Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

ATTENDU QUE le Fonds d'Excellence Massey Vanier (Davignon) Inc. a fait parvenir une lettre à la Ville de Bromont, en date du 26 janvier 2015, afin que la Ville contribue aux bourses remises aux étudiants de l'école Massey-Vanier à la fin de l'année scolaire 2014-2015 ;

ATTENDU QUE le Massey-Vanier Scholarship Bursary Fund a fait parvenir une lettre à la Ville de Bromont, en date du 16 janvier 2015, afin que la Ville contribue aux bourses remises aux étudiants de l'école Massey-Vanier à la fin de l'année scolaire 2014-2015 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-EVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De contribuer financièrement aux bourses remises aux étudiants de l'école Massey-Vanier à la fin de l'année scolaire 2014-2015 en octroyant les sommes suivantes aux organismes à but non lucratif ci-après :

- Massey-Vanier Scholarship Bursary Fund (secteur anglophone): **250\$**
- Fonds d'Excellence Massey-Vanier (Davignon) Inc. (secteur francophone): **500\$**

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et à l'appliquer au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2015-03-105**

**CONTRIBUTION FINANCIERE ET PARTICIPATION À UN  
SOUPER-BÉNÉFICE AU PROFIT DE L'ORGANISME ÉCHEC AU  
CRIME**

ATTENDU QUE l'organisme Échec au crime est une organisation sans but lucratif, active depuis 1997, qui administre un programme qui vise à offrir à la population québécoise des moyens pour signaler anonymement des crimes;

ATTENDU QUE le programme est administré par des bénévoles et repose sur la collaboration entre les forces policières, les médias et la communauté pour prévenir et faire échec au crime;

ATTENDU QUE l'organisme est financé par des subventions gouvernementales, des activités de financement communautaires et des levées de fonds;

ATTENDU QUE l'invitation envoyée à la mairesse afin d'assister au souper-bénéfice qui se tiendra à la salle à manger l'Entre-Deux, jeudi le 9 avril 2015, au coût de 50 \$ par billet;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR MARIE-EVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'acheter un (1) billet au coût de **50 \$** et de permettre à la mairesse, madame Pauline Quinlan, de participer au souper-bénéfice de l'organisme Échec au crime qui se tiendra à la salle à manger l'Entre-Deux, jeudi le 9 avril prochain;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et à l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2015-03-106**

**PARTICIPATION À LA 5<sup>e</sup> RENCONTRE MUNICIPALE  
DE L'ÉNERGIE**

ATTENDU QUE l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) œuvre activement à la promotion de l'efficacité énergétique, en faisant la diffusion des meilleures pratiques et des innovations dans le domaine tout en aidant les utilisateurs d'énergie à initier des projets;

ATTENDU QUE l'AQME, en collaboration avec la Ville de Victoriaville, organise la 5<sup>e</sup> rencontre municipale de l'énergie à Victoriaville, les 9 et 10 avril 2015;

ATTENDU QUE le coût de participation individuelle à cette rencontre est de 160 \$ pour une journée et 200 \$ pour les deux journées;

ATTENDU QU'un rabais de 30 % pourrait être applicable, si huit représentants ou plus de la MRC Brome-Missisquoi s'inscrivent à l'événement;

ATTENDU QUE des membres du conseil municipal souhaitent participer à l'événement;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR MARIE-EVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse madame Pauline Quinlan ainsi qu'un autre membre du Conseil, à participer à la 5<sup>e</sup> rencontre municipale de l'énergie qui se tiendra les 9 et 10 avril 2015 à l'hôtel Le Victorin de Victoriaville.



D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire à cette participation et à l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2015-03-107**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA FADOQ ADAMSVILLE**

ATTENDU QUE la FADOQ Adamsville a adressé une demande d'aide financière à la Ville de Bromont pour contribuer aux dépenses de location du sous-sol de l'église Saint-Vincent-Ferrier afin d'y tenir des activités de même que pour l'achat et réparation de matériel usuel;

ATTENDU QUE la FADOQ Adamsville adhère à la mission de la Ville de Bromont en matière de loisirs;

ATTENDU QU'un grand nombre de bromontois font partie de cet organisme;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires sont disponibles au budget d'opération 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**  
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à la FADOQ Adamsville une contribution financière de **500\$** pour l'année 2015 afin qu'elle puisse poursuivre ses activités.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier la somme nécessaire et à l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**A.M.**

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 972-02-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 972-2010 SUR LE COMITÉ DE CIRCULATION DE LA VILLE DE BROMONT, TEL QU'AMENDÉ**

Madame la conseillère **MARIE-ÈVE LAGACÉ** donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement numéro **972-02-2015** modifiant certaines dispositions du règlement numéro **972-2010** sur le comité de circulation de la Ville de Bromont, tel qu'amendé, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Madame la conseillère **MARIE-ÈVE LAGACÉ** demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du Conseil assistant à la présente séance.

**A.M.**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-81-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES**

## **SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE H04-483 ET LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À CETTE ZONE**

Madame la conseillère **ANIE PERRAULT** donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement numéro **876-81-2015** modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de modifier la grille des spécifications de la zone H04-483 et les dispositions particulières à cette zone, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Madame la conseillère **ANIE PERRAULT** demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du Conseil assistant à la présente séance.

**2015-03-108**

### **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-81-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT À MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE H04-483 ET LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À CETTE ZONE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du premier projet de règlement numéro 876-81-2015 intitulé « Premier projet de règlement numéro 876-81-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier la grille des spécifications de la zone H04-483 et les dispositions particulières à cette zone. »;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le règlement de zonage numéro 876-2003 le 17 décembre 2003;

ATTENDU QUE la Ville souhaite modifier la hauteur permise pour les résidences unifamiliales isolées, jumelées et en rangées dans cette zone ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite modifier le maximum permis pour les coefficients espace bâti / terrain et plancher / terrain ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite diminuer la norme concernant l'espace libre requis entre un terrain de stationnement et une ligne latérale de lot dans cette zone ;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville de Bromont peut modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que soumis, le premier projet de règlement numéro 876-81-2015 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de modifier la grille des spécifications de la zone H04-483 et les dispositions particulières à cette zone ».

**ADOPTÉE**

**2015-03-109**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 860-07-2015 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 860-2002, TEL  
QU'AMENDÉ, VISANT À PERMETTRE L'ACCEPTATION DE  
SOLUTIONS DE RECHANGE PERMETTANT D'ATTEINDRE  
UN NIVEAU MINIMAL DE PERFORMANCE POUR  
TOUS LES BÂTIMENTS**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du premier projet de règlement numéro 860-07-2015 intitulé « Projet de règlement numéro 860-07-2015 visant à modifier le règlement de construction numéro 860-2002 afin permettre un mécanisme d'acceptation de solutions de rechange permettant d'atteindre un niveau minimal de performance pour tous les bâtiments»;

ATTENDU QUE le règlement de construction numéro 860-2002 et ses amendements s'appliquent sur le territoire de la ville de Bromont;

ATTENDU QUE le règlement de construction numéro 860-2002 permet l'acceptation de solutions de rechange permettant d'atteindre un niveau minimal de performance seulement lors d'un changement d'usage, d'une transformation, d'une rénovation ou pour l'agrandissement d'un bâtiment existant;

ATTENDU QUE la Ville souhaite modifier son règlement de construction numéro 860-2002 de façon à pouvoir permettre l'acceptation de solutions de rechange permettant d'atteindre un niveau minimal de performance pour tous les bâtiments;

ATTENDU QUE l'acceptation de solutions de rechange permettant d'atteindre un niveau minimal de performance peut être nécessaire dans certaines situations même lors de la construction d'un nouveau bâtiment;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de construction;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le règlement numéro 860-07-2015 intitulé « règlement numéro 860-07-2015 visant à modifier le règlement de construction numéro 860-2002 afin permettre un mécanisme d'acceptation de solutions de rechange permettant d'atteindre un niveau minimal de performance pour tous les bâtiments », tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**2015-03-110**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-80-2015 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL  
QU'AMENDÉ, VISANT À MODIFIER LES USAGES PERMIS  
DANS LA ZONE C04-428**

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le règlement de zonage numéro 876-2003 le 17 décembre 2003;

ATTENDU QUE la Ville souhaite modifier les usages permis dans la zone C04-428 ;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville de Bromont peut modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QU'avis de motion du projet de règlement numéro 876-80-2015 a été donné à la séance de ce Conseil tenue le 12 janvier 2015 et qu'un premier projet de règlement a ensuite été adopté à cette même séance ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 2 février 2015 à l'égard dudit premier projet de règlement et qu'un second projet a été subséquemment adopté sans modification à la séance ordinaire tenue le même jour;

ATTENDU QUE suite à la parution d'un avis public dans l'édition du 11 février dernier du journal *Le Guide*, aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue en temps opportun;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR **MARIE-EVE LAGACÉ**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 876-80-2015 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier les usages permis dans la zone C04-428 », tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**2015-03-111**

**APPROPRIATION D'UNE SOMME À L'EXCÉDENT DE  
FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ POUR LA MIGRATION  
DES APPLICATIONS INFORMATIQUES**

ATTENDU QUE la Ville procède à la mise à niveau de ses infrastructures informatiques de façon continue;

ATTENDU QUE les applications financières seront migrées vers une version plus récente;

ATTENDU QUE le fournisseur d'applications a soumis une proposition de service afin de respecter la conformité des spécifications pour la mise à niveau des infrastructures;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la proposition de la firme ACCÉO Solutions inc. pour la somme de **16 802 \$** plus les taxes applicables, ayant pour objet la migration des applications informatiques municipales.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier la somme de **17 700 \$** à même l'excédent de fonctionnement non affecté et à l'appliquer au paiement de ladite dépense.

**ADOPTÉE**

**2015-03-112**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION  
D'UN POSTE DE RECHLORATION À ADAMSVILLE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire procéder à la construction d'un poste de rechloration pour le secteur Adamsville;

ATTENDU QUE les documents de l'appel d'offres numéro 003-TP-P-15 préparés par les consultants Tétra-Tech et l'architecte Alan Bellavance, ont été publiés sur le site SEAO conformément à la loi;

ATTENDU QUE sept (7) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues aux documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adjuger ce contrat au soumissionnaire ayant présenté la plus basse soumission conforme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat de construction d'un poste de rechloration pour le secteur Adamsville au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Construction Brien inc., au montant de **323 497, 83\$**, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et à l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2015-03-113**

**APPROPRIATION À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT  
AFFECTÉ – MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES POUR  
L'ACQUISITION DE BACS DE COMPTOIR**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire implanter sur son territoire dès 2015, la collecte des matières putrescibles;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire distribuer un bac de comptoir à chaque adresse concernée par la collecte des matières compostables;

ATTENDU QU'un excédent de fonctionnement affecté aux matières résiduelles et recyclables est disponible pour financer ce projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier un montant de **17 000\$** à même l'excédent de fonctionnement affecté – matières résiduelles et recyclables et à l'affecter au paiement de la dépense afférente à la fourniture des bacs de comptoir à être distribués aux adresses visées par l'implantation de la collecte des matières compostables.

**ADOPTÉE**

**2015-03-114**

**APPROPRIATION D'UNE SOMME À L'EXCÉDENT DE  
FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ POUR LES FRAIS DE  
DÉPLACEMENT DES POTEAUX D'HYDRO-QUÉBEC  
SUR LE CHEMIN COMPTON**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à la réfection du chemin Compton et que le projet prévoyait le déplacement de poteaux d'Hydro-Québec;

ATTENDU QU'en raison d'imprévus et de la non conformité des emprises de rue, les coûts ont dépassé les budgets alloués pour le projet;

ATTENDU QUE lorsque les emprises de rue auront été uniformisées, Hydro-Québec s'engage à rembourser à la Ville une somme d'environ 30 000\$ qui sera retournée à la source de financement;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier la somme de **40 000 \$** à même l'excédent de fonctionnement non affecté et à l'affecter au coût de déplacement des poteaux électriques situés le long du chemin Compton.

**ADOPTÉE**

**2015-03-115**

**DEMANDE DU MINISTÈRE DES TRANSPORT DU QUÉBEC POUR  
LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LES ROUTES DE  
JURIDICTION PROVINCIALE POUR L'ANNÉE 2015**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont effectuera ou fera exécuter divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) sur certaines routes de juridiction provinciale au cours de l'année 2015;

ATTENDU QUE dans chacun de ces cas, la Ville doit obtenir préalablement un permis d'intervention du Ministère des Transports du Québec avant d'effectuer les travaux;

ATTENDU QUE la Ville doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention est délivré par le Ministère des Transports du Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont se porte garante du fait qu'elle pourrait, au courant de l'année 2015, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du Ministère des Transports du Québec et toutes autres exigences particulières apparaissant aux permis d'intervention, le tout pour un montant n'excédant pas **10 000 \$**.

D'autoriser le directeur des travaux publics à signer les permis exigés par le Ministère des Transports du Québec relativement à l'objet des présentes.

**ADOPTÉE**

**2015-03-116**

**ACQUISITION DU LOT 5 556 366, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, CHEMIN COMPTON**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont, monsieur Jacques Mastrocola et madame Johanne Vachon relativement aux travaux de réfection du chemin Compton;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de sa résolution portant le numéro 2014-08-478, en date du 4 août 2014;

ATTENDU QUE suivant les termes de cette convention, monsieur Jacques Mastrocola et madame Johanne Vachon se sont engagés à céder à Ville de Bromont le lot 5 556 366, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, faisant partie de l'emprise du chemin Compton;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de cession rédigé par Me Olga Soutyguina, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR MARIE-EVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière le lot 5 556 366, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, faisant partie de l'emprise du chemin Compton.

QUE cette cession est consentie en considération de la somme d'un dollar (1\$).

D'accepter le projet d'acte de cession soumis par Me Olga Soutyguina, notaire.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de cession soumis au soutien des présentes.

**ADOPTÉE**

**2015-03-117**

**ACQUISITION DES LOTS 5 556 358 À 5 556 360, 5 556 362 ET 5 556 364, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, CHEMIN COMPTON**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et madame Marianne Melançon relativement aux travaux de réfection du chemin Compton;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de sa résolution portant le numéro 2014-07-424, en date du 7 juillet 2014;

ATTENDU QUE suivant les termes de cette convention, madame Marianne Melançon s'est engagée à céder à Ville de Bromont les lots 5 556 358 à 5 556 360, 5 556 362 et 5 556 364, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, faisant partie de l'emprise du chemin Compton;

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de cession rédigé par Me Olga Soutyguina, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR MARIE-EVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière les lots 5 556 358 à 5 556 360, 5 556 362 et 5 556 364, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, faisant partie de l'emprise du chemin Compton.

QUE cette cession est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de cession soumis par Me Olga Soutyguina, notaire.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de cession soumis au soutien des présentes.

**ADOPTÉE**

**2015-03-118**

**ACQUISITION DES LOTS 5 556 370 ET 5 556 371, CADASTRE  
OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE  
SHEFFORD, CHEMIN COMPTON**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et la Société R.M.B. enr. société en nom collectif, relativement aux travaux de réfection du chemin Compton;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de sa résolution portant le numéro 2014-07-425, en date du 7 juillet 2014;

ATTENDU QUE suivant les termes de cette convention, la Société R.M.B. enr. société en nom collectif, s'est engagée à céder à Ville de Bromont les lots 5 556 370 et 5 556 371, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, faisant partie de l'emprise du chemin Compton;

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de cession rédigé par Me Olga Soutyguina, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR MARIE-EVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



QUE Ville de Bromont acquière les lots 5 556 370 et 5 556 371, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, faisant partie de l'emprise du chemin Compton.

QUE cette cession est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de cession soumis par Me Olga Soutyguina, notaire.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de cession soumis au soutien des présentes.

**ADOPTÉE**

**2015-03-119**

**ACQUISITION DU LOT 5 556 373, CADASTRE OFFICIEL DU  
QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD,  
CHEMIN COMPTON**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont, monsieur Stéphane Auclair et madame Josée Bélanger relativement aux travaux de réfection du chemin Compton;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de sa résolution portant le numéro 2014-07-426, en date du 7 juillet 2014;

ATTENDU QUE suivant les termes de cette convention, monsieur Stéphane Auclair et madame Josée Bélanger se sont engagés à céder à Ville de Bromont le lot 5 556 373, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, faisant partie de l'emprise du chemin Compton;

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de cession rédigé par Me Olga Soutyguina, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR MARIE-EVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière le lot 5 556 373, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, faisant partie de l'emprise du chemin Compton.

QUE cette cession est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de cession soumis par Me Olga Soutyguina, notaire.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de cession soumis au soutien des présentes.

**ADOPTÉE**

**2015-03-120**

**ACQUISITION DU LOT 5 556 368, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, CHEMIN COMPTON**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et madame Yvette Brosseau relativement aux travaux de réfection du chemin Compton;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de sa résolution portant le numéro 2014-07-427, en date du 7 juillet 2014;

ATTENDU QUE suivant les termes de cette convention, madame Yvette Brosseau s'est engagée à céder à Ville de Bromont le lot 5 556 368, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, faisant partie de l'emprise du chemin Compton;

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de cession rédigé par Me Olga Soutyguina, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR MARIE-EVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière le lot 5 556 368, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, faisant partie de l'emprise du chemin Compton.

QUE cette cession est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de cession soumis par Me Olga Soutyguina, notaire.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de cession soumis au soutien des présentes.

**ADOPTÉE**

**2015-03-121**

**ÉCHANGE D'UNE PARTIE DES LOTS 2 930 289 ET 3 742 455, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, RUE DE DRUMMOND**

ATTENDU QUE monsieur Jean-Marc Joncas est propriétaire du lot 2 930 289, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, correspondant au 127, rue de Drummond;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est propriétaire du lot 3 742 455, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une partie du fonds de la rue de Drummond;

ATTENDU QU'une partie de l'emprise physique de la rue de Drummond, devant l'immeuble de monsieur Joncas, empiète contre ce dernier;

ATTENDU QUE l'emplacement d'une partie du stationnement de la propriété de monsieur Joncas est réalisé à l'intérieur de l'emprise de la rue de Drummond;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre monsieur Jean-Marc Joncas et Ville de Bromont relativement à un acte d'échange à réaliser entre les parties afin de régulariser ces empiètements respectifs;

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu au préalable copie de la convention;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter les termes de la convention intervenue avec monsieur Jean-Marc Joncas, telle que soumise au soutien des présentes.

D'autoriser monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, à signer pour et au nom de Ville de Bromont ladite convention.

**ADOPTÉE**

**2015-03-122**

**ENTENTE DE SUBVENTION ET DE SERVICES ENTRE LA VILLE  
ET LES AMIS DES SENTIERS DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville souhaite protéger, entretenir, développer et mettre en valeur le réseau de sentiers sur son territoire pour offrir des espaces de pratique de sports de plein air et de loisirs pour les citoyens et les touristes;

ATTENDU QUE la Ville souhaite contribuer aux activités de l'organisme les Amis des sentiers de Bromont, au développement, à la mise en valeur et à l'entretien de son réseau de sentiers récréatifs;

ATTENDU QUE l'entente de subvention et de services est consentie sans aucune contrepartie pour la Ville et uniquement dans l'intérêt public dans le cadre du programme municipal de soutien financier ouvert aux organismes sans but lucratif œuvrant pour le bénéfice de la population;

ATTENDU QUE la Ville versera une subvention pour les travaux et activités prioritaires visés lesquels sont décrits et joints en annexe «Plan directeur sentiers 2015 V2.1» de l'entente de subvention et de services;

ATTENDU QUE les dits travaux et activités devront être soumis pour approbation avant leur réalisation tel que décrit au point 3.3 de l'entente de subvention et de services;

ATTENDU QUE les dits travaux et activités sont à réaliser par l'organisme entre le 15 avril et le 15 novembre 2015.

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la directrice des loisirs et du développement touristique, à signer l'entente de subvention et de services entre la Ville et les Amis des sentiers de Bromont pour la réalisation des activités et des travaux de développement, de

réfection et de mise en valeur du réseau des sentiers sur son territoire, entre le 15 avril et le 15 novembre 2015.

D'accorder à l'organisme une subvention de **65 000 \$** pour la réalisation desdits travaux et activités tels que décrits et joints en annexe «Plan directeur sentiers 2015 V2.1» de l'entente de subvention et de services.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2015-03-123**

**APPROBATION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC  
SHEFFORD RELATIVEMENT AU HOCKEY POUR LES  
17 ANS ET MOINS**

ATTENDU QUE l'Association de hockey mineur de Bromont inc (AHMB) encadre le programme de hockey récréatif et compétitif à Bromont;

ATTENDU QUE l'AHMB peut nécessiter la présence de participants non résidents afin de compléter des niveaux et des équipes;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite que sa population bénéficie d'un programme de hockey encadré par l'AHMB dans son offre de services de loisirs;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR MARIE-EVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver l'entente inter municipale avec la municipalité du Canton de Shefford permettant l'inscription de leurs résidents au programme de hockey offert par l'Association de hockey mineur de Bromont de 2015 à 2018 et d'autoriser la mairesse et la directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville, ladite entente telle que soumise au soutien des présentes.

**ADOPTÉE**

**2015-03-124**

**DEMANDE DE CONTRIBUTION EN SERVICES POUR  
L'ÉVÉNEMENT BROMONT EN ART 2015**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréo-touristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE le plan de développement touristique de la ville propose de faire en sorte que le cœur villageois devienne le cœur touristique de la destination;

ATTENDU QUE la 17e édition du Symposium d'arts visuel « Bromont en art » aura lieu les 21, 22 et 23 août 2015;

ATTENDU QUE les activités reliées à l'événement auront lieu comme à l'habitude, sur la rue Shefford et dans le Vieux-Village;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le plan de signalisation fourni afin que soit déposé tout le matériel aux endroits indiqués.

D'autoriser le passage d'une calèche avec arrêt spécifique pour celle-ci, à condition que le cheval soit muni d'une couche.

De permettre le stationnement aux lieux publics spécifiés :

- Terre battue sur Compton (terrain de soccer);
- Aréna de Bromont;

D'autoriser la directrice adjointe au service du développement touristique, à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente soumis au soutien des présentes.

**ADOPTÉE**

**2015-03-125**

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA  
FAMILLE DE BROMONT POUR L'ANNÉE 2015**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'une politique familiale;

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée à la mise en œuvre de la Politique familiale;

ATTENDU QUE la Ville encourage la participation des citoyens dans cette mise en œuvre;

ATTENDU QU'un Comité consultatif de la famille de Bromont permet la réalisation de nombreuses actions familles dans le respect des orientations de la Politique familiale, des orientations du plan de développement durable et des grandes orientations du conseil municipal;

ATTENDU QUE la Ville est accréditée Municipalité amie des enfants depuis l'automne 2011;

ATTENDU QU'annuellement, la liste des membres nommés pour siéger au Comité consultatif de la famille de Bromont doit être entérinée par résolution du conseil municipal ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-EVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner la nomination au Comité consultatif de la famille de Bromont de : Mesdames Valérie Marin (présidente), Julie Barrette, Stéphanie Caron, Mélanie Devin, Anik Duval, Catherine Lamontagne, Céline Marin, Karina Tremblay et Monsieur Jacques Lapensée.

D'entériner également la nomination de madame Stéphanie Caron, à titre de représentante du CCF au sein du comité de circulation.

D'autoriser Madame Marie-Ève Lagacé, conseillère municipale responsable des dossiers en lien avec la famille, à entériner la candidature de nouveaux membres en cours d'année; ces derniers devant être préalablement choisis par les membres du CCFB.

**ADOPTÉE**

**2015-03-126**

**DEMANDE DE SOUTIEN PAR L'ASSOCIATION DES POMPIERS  
DE BROMONT POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT  
SOUPER AUX HOMARDS**

ATTENDU la demande d'utilisation gratuite et exclusive de plateaux à l'Aréna de Bromont par l'Association des pompiers de Bromont afin d'y tenir le 30 mai 2015, leur activité de financement annuelle, soit le Souper aux homards;

ATTENDU QUE l'association sollicite annuellement un soutien financier de la Ville (500\$);

ATTENDU QUE l'association sollicite également la permission d'afficher l'événement sur deux panneaux publicitaires situés sur le boulevard de Bromont;

ATTENDU la disponibilité des plateaux demandés et l'intérêt de la cause;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR MARIE-EVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder à l'Association des pompiers de Bromont l'utilisation gratuite et exclusive de plateaux à l'Aréna dans le cadre de la réalisation de son activité de financement «Souper aux homards» qui se tiendra cette année le samedi 30 mai 2015.

D'accorder à l'Association des pompiers de Bromont l'autorisation d'utiliser les deux (2) panneaux publicitaires sur le boulevard de Bromont afin d'afficher et promouvoir leur activité de financement.

D'accorder un soutien financier de **500\$** à l'Association des pompiers de Bromont.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier ledit montant et à l'affecter à cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2015-03-127**

**APPROBATION DE L'ENTENTE ANNUELLE AVEC  
L'ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR DE  
ST-ALPHONSE-DE-GRANBY**

ATTENDU l'intérêt que présente l'offre de services de l'Association de baseball mineur de St-Alphonse-de-Granby pour les jeunes bromontois;

ATTENDU la conformité de l'organisme et sa reconnaissance par la municipalité de St-Alphonse;

ATTENDU la complémentarité de cette activité avec l'offre de loisirs sportifs;

ATTENDU la disponibilité du plateau demandé;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver l'entente à intervenir avec l'Association de baseball mineur de St-Alphonse-de-Granby qui permet l'utilisation gratuite et exclusive de plages horaires du terrain de balle au parc Grégoire pour la saison 2015.

D'autoriser madame Lyne Beaudry, agente de développement au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville, ladite entente telle que soumise au soutien des présentes.

**ADOPTÉE**

**2015-03-128**

**DEMANDE D'UTILISATION DE PLATEAUX ET D'ÉQUIPEMENTS  
SPORTIFS DU CREGD ET DE L'ARÉNA POUR DES  
ACTIVITÉS DE TENNIS - ÉTÉ 2015**

ATTENDU la volonté de la Ville de Bromont de favoriser l'utilisation des plateaux récréatifs publics et la pratique d'activités sportives par les citoyens;

ATTENDU la complémentarité à l'offre globale d'activités estivales;

ATTENDU le dépôt des offres de service d'activités estivales par Complexe sportif Interplus et Tennis lac Brome;

ATTENDU l'expertise que possèdent les intervenants impliqués;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De permettre l'utilisation de plateaux sportifs du CREGD et de l'Aréna aux intervenants du Complexe sportif Interplus (118 heures pour la somme de 590\$ + taxes) et de Tennis lac Brome (88 heures pour la somme de 440\$ + taxes) dans le cadre de leur offre de services d'activités estivales 2015;

D'autoriser madame Lyne Beaudry, agente de développement au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville, une telle entente d'utilisation avec les intervenants mentionnés aux présentes.

**ADOPTÉE**

**2015-03-129**

**DEMANDE DE CONTRIBUTIONS A L'ÉVÈNEMENT  
BROMONT ULTRA 2015**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréo-touristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE cet événement fait partie des axes mis de l'avant dans le Plan de développement touristique de la Ville de Bromont soit, de favoriser le développement de l'offre touristique randonnée pédestre (sentiers);

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Club de trail de Bromont désire organiser l'événement BROMONT ULTRA les 10 et 11 octobre 2015;

ATTENDU QUE cet événement de course à pied aura lieu au Parc équestre olympique de Bromont et sur différents sentiers municipaux;

ATTENDU QU'une contribution financière à l'organisme de 2 000 \$ est prévue au budget événementiel ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue de l'événement BROMONT ULTRA sur le territoire de la Ville de Bromont, les 10 et 11 octobre 2015.

D'autoriser au Club de trail de Bromont pour l'organisation dudit événement, une disponibilité financière de **5 000 \$** toutes taxes incluses.

Que ce montant versé à titre de subvention devra servir à payer ou rembourser des fournisseurs ou autres services essentiels à la réalisation de cet événement sur le territoire de Bromont, et, nonobstant toute forme d'honoraire, jusqu'à un maximum de **5 000 \$**. Les versements seront effectués par le directeur du Service des finances de la Ville, suite à la réception et à la validation des factures présentées par le Club de trail de Bromont.

D'autoriser l'utilisation gratuite des sentiers municipaux (mont Oak, Domaine naturel du lac Gale, ceinture de randonnée) aux dates prévues.

De permettre le soutien du Service des Travaux publics pour le prêt de différents équipements (clôtures de foule, signalisation, poubelles, bacs de recyclage) et du Service de Développement touristique pour la promotion de l'événement.

De délivrer sans frais tous les permis municipaux nécessaires à la réalisation de cet événement.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2015-03-130**

**CONTRIBUTION EN SERVICES POUR LA  
FÊTE DU CHOCOLAT - 15<sup>IÈME</sup> ÉDITION 2015**



ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE la Fête du chocolat de Bromont est un événement grand public et familial créé en basse saison touristique;

ATTENDU QUE la Fête du chocolat de Bromont, aura lieu les 16, 17, 18 et 23, 24 mai 2015;

ATTENDU QUE le plan de développement touristique, déposé en 2011, recommande dans ses axes de développement touristique de faire en sorte que le cœur villageois devienne le cœur touristique de la destination ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'utilisation de l'aréna de Bromont pour la tenue des activités, du Centre culturel St-John et de son terrain ainsi que du parc John-Savage.

D'acquiescer aux demandes de prêt de matériel du promoteur pour l'aréna, de clôturer le parc John-Savage ainsi que de la pose de chapiteaux.

De consentir à une contribution à l'effet de fournir du personnel du Service des Travaux publics pour l'installation de la signalisation.

**ADOPTÉE**

**2015-03-131**

**AUTORISATION ET ENCADREMENT DU TOUR  
CYCLISTE CHARLES-BRUNEAU**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée en 2011 d'un plan de développement touristique, afin de maintenir un positionnement fort de la destination au cours des prochaines années;

ATTENDU QUE le plan de développement touristique met de l'avant l'opportunité et la volonté de la Ville à développer son offre et mettre en valeur son territoire par le biais des sports de plein-air tel que le vélo;

ATTENDU QUE le plan identifie le vélo comme un enjeu touristique local;

ATTENDU QUE la Ville supporte les activités sportives à but charitable;

ATTENDU QUE la Ville supporte la lutte contre le cancer via la Fondation Charles-Bruneau;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR MARIE-EVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De permettre au cycliste du Tour Charles-Bruneau leur passage sur la rue Shefford, du chemin de Gaspé à la rue John-Savage, avec véhicule d'ouverture et de fermeture du peloton ou sous escorte policière si requis.

De permettre l'utilisation du terrain du Centre Culturel ou le Centre Culturel en cas de pluie pour le rassemblement des 80 cyclistes ainsi que de leur famille.

D'autoriser la tenue de la cérémonie d'accueil.

D'autoriser le soutien des employés du Service des Travaux publics pour le prêt de barricades;

De promouvoir la venue des cyclistes du Tour Charles-Bruneau à Bromont auprès de la population et des différents clubs et organismes sportifs.

**ADOPTÉE**

**2015-03-132**

**AUTORISATION DE LA TENUE DU DEMI-MARATHON  
DES MICROBRASSERIES ET DEMANDE DE  
CONTRIBUTION À L'ÉVÉNEMENT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréo-touristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville encourage et supporte les organismes promoteurs d'événements de type sportifs;

ATTENDU QUE les Courses Gourmandes désirent organiser l'événement du Demi-Marathon des Micro-Brasseries les 6, 7 et 8 novembre 2015, favorisant ainsi un achalandage touristique et des retombées durant une période moins achalandée;

ATTENDU QUE Ski Bromont a donné son autorisation pour que les départs et arrivées des courses s'effectuent sur leur propriété et que le « Salon de la course » puisse se tenir à l'intérieur de leur chalet;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue du Salon de la Course à Ski Bromont;

D'autoriser la tenue du Demi-Marathon des Microbrasseries, conditionnellement à l'approbation préalable des parcours par le conseil municipal et sujet à l'obtention de toutes les autorisations des services concernés (police et travaux publics).

De permettre la contribution financière de **2 500 \$** à l'organisme Les Courses Gourmandes à même le budget événementiel 2015. Un montant de 70 % de l'aide financière accordée sera versé sur présentation de factures, après validation de celle-ci par le directeur du Service des finances de la Ville. Un second versement, équivalant à 30 %, sera alloué à la suite de l'événement et du dépôt du rapport final et des factures. Ce versement est conditionnel à la réception de ce rapport dans les soixante (60) jours suivant la fin de l'événement.

D'accorder une contribution supplémentaire en services, jusqu'à concurrence d'une valeur maximale de **6 125 \$**.

D'autoriser la promotion de cet événement dans les différents outils de communication de la Ville, tel que décrit au protocole à intervenir.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier ledit montant et à l'affecter à cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2015-03-133**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ACHAT D'UN VÉHICULE DE  
PATROUILLE POUR LE SERVICE DE POLICE**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) pour l'achat d'un véhicule « Ford Taurus berline 2015 » destiné à l'usage de son service de police;

ATTENDU QUE le directeur du service de police recommande l'achat de ce véhicule ;

ATTENDU QUE la Ville a fait parvenir une invitation à soumissionner sur l'appel d'offres 005-POL-I-15 à huit (8) concessionnaires automobiles de la région ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues aux documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adjuger ce contrat au soumissionnaire ayant présenté la plus basse soumission conforme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat d'achat d'un véhicule de patrouille pour le service de police de marque Ford Taurus berline 2015 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Déragon Ford de Cowansville au montant de **31 149,00 \$** plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur du service de police à signer pour et au nom de la Ville, tout document afférent à l'achat dudit véhicule.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et à l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2015-03-134**

**NOMINATION ET RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE  
MEMBRES DU COMITÉ DE CIRCULATION**

ATTENDU QUE le mandat d'un membre du comité de circulation est d'une période de vingt-quatre (24) mois et que tout renouvellement doit être approuvé par résolution du conseil;

ATTENDU QUE monsieur Vincent Lottinville souhaite voir renouveler son mandat au sein du comité;

ATTENDU QUE monsieur Vincent Lottinville occupe le siège de représentant citoyen bromontois;

ATTENDU QUE le poste de président est devenu vacant à la suite de la démission de monsieur Guy Dionne;

ATTENDU QUE monsieur Denis Rivest le remplace au poste de président du comité de circulation depuis le 12 décembre 2013;

ATTENDU QUE monsieur Rivest a démontré de l'intérêt à continuer d'agir comme président du comité de circulation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-EVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler le mandat de monsieur Vincent Lottinville au sein du comité de circulation au siège de « représentant citoyen bromontois » pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

De confirmer la nomination de monsieur Denis Rivest à titre de président du comité de circulation pour la durée restante de son mandat, soit jusqu'au 11 décembre 2015.

**ADOPTÉE**

**2015-03-135**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 17 FÉVRIER 2015**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 février 2015;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 février 2015.

**ADOPTÉE**

**2015-03-136**

**MODIFICATION D'UNE DEMANDE RELATIVE À  
L'IMPLANTATION ET À L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
D'UN PROJET DE LOTISSEMENT DÉJÀ APPROUVÉ SUR LE  
LOT 5 027 691, RUE JONES**

ATTENDU QUE qu'une modification d'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un projet de lotissement déjà approuvé sur le lot 5 027 691, rue Jones a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 878-2003 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, Section 2 - PIIA - Objectifs relatifs à un projet résidentiel intégré, un projet d'habitation de 8 logements et plus et projet consécutif à un projet de lotissement;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la demande : dossier de présentation, en date du 30 janvier 2015 (par les paysages Verduroy et LP architecture + design inc.);

ATTENDU QUE des demandes en lien avec ce projet ont été déposées en avril 2011, novembre 2011 et septembre 2014;

ATTENDU QUE cette demande répond aux critères et objectifs applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la demande relative à la modification d'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un projet de lotissement déjà approuvé sur le lot 5 027 691, rue Jones afin d'y permettre une construction bifamiliale.

**ADOPTÉE**

**2015-03-137**

**RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 505,  
CHEMIN DE MISSISQUOI**

ATTENDU QUE qu'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une résidence unifamiliale isolée au 505, chemin de Missisquoi a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 878-2003 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, Section 13 - PIIA - Objectifs et critères relatifs à des projets sur des terrains en pente, sur le flanc ou au sommet d'une montagne;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la demande : projet d'implantation (Denicourt arpenteurs-géomètres, en date du 9 janvier 2015), plans de la résidence (par CM-J Architecture, en date du 3 février 2015), plan d'aménagement paysager, étude de capacité de charge hydraulique du sol (par Avizo Experts-conseils, en date du 28 janvier 2015), photos du terrain;

ATTENDU QUE ce terrain doit faire l'objet d'une attention particulière pour préserver le caractère champêtre du chemin de Gaspé;

ATTENDU QUE cette demande répond partiellement aux critères et objectifs applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver l'architecture selon les conditions suivantes :

- Que la pierre sur la cheminée soit revue afin d'être plus champêtre (le requérant devra fournir des détails sur la pierre et sur le mortier);

- Que des détails sur l'éclairage du bâtiment et du terrain soient fournis;
- Que les échantillons de matériaux soient fournis au comité pour valider les couleurs et les agencements.

De suggérer que l'orientation des portes donnant accès au garage du bâtiment principal soit revue de manière à minimiser l'impact sur le paysage.

D'approuver l'implantation conditionnellement au dépôt d'un plan d'aménagement paysager préparé par un architecte du paysage soit déposé avec la demande en donnant davantage de détails sur les monticules projetés sur le terrain.

**ADOPTÉE**

**2015-03-138**

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À  
L'INTÉGRATION D'ENSEIGNES RATTACHÉES À UN  
BÂTIMENT SITUÉ AU 882, RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE qu'une demande relative à l'implantation et à l'intégration d'enseignes rattachées à un bâtiment situé au 882, rue Shefford (secteur patrimonial) a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 878-2003 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, Section 5 - PIIA relatif à un territoire d'intérêt patrimonial;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la demande : présentation de la demande signée de la requérante, croquis des affiches sur les bâtiments ;

ATTENDU QUE la demande ne répond pas aux objectifs et critères applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De ne pas approuver la demande car le concept d'affichage extérieur devrait plutôt identifier uniquement la place d'affaires principale, soit L'Espace Vie.

Le Conseil recommande également au requérant de revoir l'ensemble du concept signalétique pour les bâtiments de L'Espace Vie et de mettre l'accent sur l'identification des bâtiments plutôt que sur les locataires.

**ADOPTÉE**

**2015-03-139**

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À  
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UN AGRANDISSEMENT  
D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AU 11, RUE GRÉGOIRE**

ATTENDU QUE qu'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un agrandissement d'un bâtiment commercial situé au 11, rue Grégoire a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 878-2003 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 3 : projet commercial, industriel ou communautaire;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la demande : lettre de présentation (par Mylène Fleury, architecte, en date du 2 février 2015), plans et élévations du bâtiment (, plan d'implantation existant et projeté (par Migué arpenteur-géomètre, en date du 6 février 2015), photo du bâtiment existant;

ATTENDU QUE l'agrandissement sera en vinyle comme le reste du bâtiment;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un agrandissement d'un bâtiment commercial situé au 11, rue Grégoire.

**ADOPTÉE**

**2015-03-140**

**SUIVI D'UNE DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À  
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DES DEUX ENSEIGNES  
SITUÉES AU 570, RUE SHEFFORD**

ATTENDU QU'UN suivi d'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une affiche attachée et d'une affiche détachée a été déposé pour le bâtiment commercial situé au 570, rue Shefford;

ATTENDU QU'À la séance de février, le Conseil avait accepté les enseignes en demandant par contre certaines modifications (2015-02-078);

ATTENDU QUE de nouveaux croquis d'enseigne ont été déposés;

ATTENDU QUE les enseignes présentées répondent aux critères et objectifs applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale des deux enseignes situées au 570, rue Shefford, conditionnellement à ce qu'un aménagement paysager soit fait à la base de l'enseigne détachée.

**ADOPTÉE**

**2015-03-141**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À  
RÉGULARISER LA LOCALISATION D'UN BÂTIMENT  
ACCESSOIRE CONSTRUIT À UNE DISTANCE DE 0,85 M DE LA  
LIGNE LATÉRALE DE LOT AU LIEU DE 0,9 M MINIMUM ET À  
0,51 M DE LA LIGNE ARRIÈRE DE LOT AU LIEU DE 2,0 M  
MINIMUM TEL QUE STIPULÉ À L'ARTICLE 106 DU RÈGLEMENT  
DE ZONAGE 876-2003 AU 30, RUE DES FRÊNES, LOT 2 929 308,  
ZONE H05-522, DISTRICT PIERRE-LAPORTE**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure visant à régulariser la localisation d'un bâtiment accessoire construit à une distance de 0,85 m de la ligne latérale de lot au lieu de 0,9 m minimum et à 0,51 m de la ligne arrière de lot au lieu de 2,0 m minimum tel que stipulé à l'article 106 du règlement de zonage 876-2003 au 30, rue des Frênes, lot 2 929 308, zone H05-522, district Pierre-Laporte a été déposée;

ATTENDU QUE la demande est assujettie au Règlement 859-2005 sur les dérogations mineures;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la demande : formulaire explicatif rempli par les requérants;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU la parution d'un avis public concernant cette demande dans l'édition du journal Le Guide du 18 février 2015 ;

ATTENDU QU'aucune personne ne s'est adressée au conseil municipal relativement à cette demande;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la demande de dérogation mineure visant à régulariser la localisation d'un bâtiment accessoire construit au 30, rue des Frênes.

**ADOPTÉE**

**2015-03-142**

**PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AU REPORT D'UNE  
CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET  
ESPACES NATURELS POUR LE LOT 5 447 908, RUE BROUSSEAU**

ATTENDU QUE le propriétaire a demandé un permis de lotissement relatif à une opération cadastrale afin de créer les lots 5 447 907 et 5 447 908, ci-après désignée comme OPÉRATION CADASTRALE concernée;

ATTENDU QUE cette OPÉRATION CADASTRALE est assujettie à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels en vertu de l'article 16 du règlement de lotissement numéro 877-2003;

ATTENDU QUE la contribution pour fins de parcs exigible pour la partie du lot 5 447 907 qui est assujettie est de 10 % de la valeur du terrain soit de 1 539,30 \$;

ATTENDU QUE le lot 5 447 908 d'une superficie de 8 209,6 m<sup>2</sup> est créé à des fins de transaction immobilière et sera acheté par les propriétaires du terrain contigu, lot 2 928 666;



ATTENDU QUE le lot 5 447 908 n'est présentement pas voué au développement;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont accepte que la contribution exigée pour le lot 5 447 908 soit reportée lors d'une opération cadastrale ultérieure, en vertu de l'article 16.3 du règlement de lotissement 877-2003;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville et le propriétaire consentent à ce que la contribution exigible pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigible à l'égard du lot 5 447 908, soit reportée à une opération cadastrale ultérieure.

D'autoriser la greffière et la mairesse à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente prévu à l'annexe A du règlement de lotissement numéro 877-2003.

**ADOPTÉE**

**2015-03-143**

**VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU  
COJEM EN APPLICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE  
APPROUVÉ PAR LA VILLE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagée par résolution à supporter l'organisation par le Comité Organisateur des Jeux Équestres Mondiaux (COJEM) 2018 pour une valeur de 2 millions de dollars;

ATTENDU QU'il a été établi que le versement de cette aide sera échelonné sur une période de quatre (4) années et ne devra être affecté qu'aux dépenses de fonctionnement du COJEM;

ATTENDU le protocole d'entente intervenu entre la Ville et le COJEM en décembre 2014 lequel prévoit notamment des obligations de contrôle, de reddition de compte et un processus d'approbation par le conseil municipal des sommes annuelles octroyées et du remboursement des dépenses admissibles;

ATTENDU QUE le COJEM a soumis à la Ville une demande de remboursement de certaines dépenses ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le versement d'une aide financière de **198 767,99 \$** au COJEM, tel que justifié par le relevé de dépenses de fonctionnement déposé à l'appui de la demande de l'organisme, en date du 10 février 2015.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier ledit montant à même l'excédent de fonctionnement affecté – COJEM et à l'affecter à cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2015-03-144**

**PERMANENCE DE MADAME MARJOLAINE FORTIN AU POSTE  
DE PRÉPOSÉE AUX SERVICES ADMINISTRATIFS**

ATTENDU QUE madame Marjolaine Fortin a débuté sa période d'essai le 6 octobre 2014 et devait accomplir un minimum de 90 jours de travail qui se sont terminés le 24 février 2015;

ATTENDU QUE durant sa période d'essai, madame Fortin a démontré les capacités requises pour occuper le poste de préposée aux services administratifs et que monsieur Richard Joyal, directeur des services administratifs, a complété le formulaire d'évaluation et qu'il recommande de confirmer madame Fortin à ce poste, à l'entière satisfaction de la Ville ;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR MARIE-EVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE confirmer madame Marjolaine Fortin au poste de préposée aux services administratifs, classe 7, à compter du 25 février 2015, le tout en conformité avec la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE  
N.M.**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité de circulation tenue le 22 janvier 2015

Dépôt des certificats d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements d'emprunt numéros 1018-2015 et 1019-2015

**A.M.**

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO  
1020-2015 CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES**

Monsieur le conseiller **LOUIS VILLENEUVE** donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement numéro **1020-2015** concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Bromont, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Monsieur le conseiller **LOUIS VILLENEUVE** demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du Conseil assistant à la présente séance.

**2015-03-145**

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2015-02-092 SUR  
L'ANNULATION DU FINANCEMENT À MÊME L'EXCÉDENT DE  
FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ DE L'EXERCICE  
FINANCIER 2014**

ATTENDU QUE la résolution numéro 2015-02-092 prévoyait l'annulation du financement de projets financés par l'excédent de fonctionnement non affecté ;

ATTENDU QUE ces projets étaient plutôt financés par le budget de fonctionnement ;

ATTENDU QUE l'annulation de financement de projets financés par le budget ne nécessite pas de résolution du Conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente résolution annule la résolution numéro 2015-02-092 adoptée le 16 février 2015.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES,  
OCCASIONNELS OU POMPIERS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Trois (3) personnes se prévalent de la période de questions et font des interventions sur les sujets suivants :**

- Suivi des dernières actions posées par l'organisme Protégeons Bromont dont une campagne de levée de fonds pour l'acquisition de terrains en vue de créer un parc naturel en montagne
- Suggestions de modifications à la signalisation et aux aménagements routiers afin d'améliorer la sécurité et la circulation des usagers sur une portion de la route 241, à l'intersection de la rue Shefford et du boulevard de Bromont ainsi que sur le chemin de Lotbinière.
- Demande d'une plus grande implication du service de police dans les dossiers traités au comité de circulation.

**2015-03-146**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**  
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 21 h 05.

**ADOPTÉE**

---

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 7 avril 2015

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE